

Présidence : Fédération de Russie

859^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 19 juillet 2017

Ouverture : 10 h 20

Clôture : 12 h 35

2. Président : M. A. Vorobiev

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA DATE DE LA RÉUNION
DE 2017 DES CHEFS DES CENTRES DE
VÉRIFICATION

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision n° 4/17 (FSC.DEC/4/17) sur la date de la Réunion de 2017 des chefs
des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent
journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'UTILISATION DU RÉSEAU DE
COMMUNICATIONS DE L'OSCE À L'APPUI DE
L'APPLICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL
PERMANENT N° 1039, N° 1106 ET N° 1202

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision n° 5/17 (FSC.DEC/5/17) sur l'utilisation du réseau de
communications de l'OSCE à l'appui de l'application des décisions du conseil
permanent n° 1039, n° 1106 et n° 1202 ; le texte de cette décision est joint au
présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/201/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/199/17), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie, Pays-Bas

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DE CLÔTURE DE
L'AMBASSADEUR MIKHAIL OULIANOV,
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE LA
NON-PROLIFÉRATION ET DE LA MAÎTRISE DES
ARMEMENTS, MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Directeur du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie (annexe), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/200/17), États-Unis d'Amérique, Autriche, Suisse, Biélorussie, Slovaquie, Arménie, Ukraine, Allemagne, Serbie

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Décision adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 11 juillet 2017 à l'appui des projets de l'OSCE sur la sûreté et la sécurité chimiques en Ukraine* : Estonie-Union européenne (FSC.DEL/198/17)
- b) *Rapport consolidé concernant le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* (FSC.GAL/81/17) : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Monténégro)
- c) *Demande du Tadjikistan en date du 17 juillet 2017 pour la conduite d'une inspection d'une zone spécifiée de la Biélorussie, prévue pour le 1^{er} août 2017* : Lettonie
- d) *Questions de protocole* : Grèce, Serbie, Pologne, Suède, Espagne, Pays-Bas, Président

- e) *Observations finales du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 6 septembre 2017 à 10 heures, Neuer Saal



859^e séance plénière

Journal n° 865 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au nom de la Présidence russe du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS), de saluer chaleureusement toutes les personnes réunies dans cette salle. Je suis heureux d'être ici une fois de plus aujourd'hui pour dresser le bilan des résultats de près de trois mois de travaux du Forum sous la Présidence russe et de passer le témoin à la délégation de la Serbie qui sera à la barre du FCS durant les quatre mois très importants qui suivront l'intersession d'été dans les travaux de l'OSCE.

Longtemps avant d'avoir assumé la Présidence du FCS, nous la considérons comme l'une des principales priorités de la Fédération de Russie dans les travaux de l'Organisation pour 2017. Notre démarche a consisté à rechercher le consensus pour parvenir à un accord fondé sur des avantages réciproques en nous concentrant sur un dialogue ouvert et constructif sur un vaste éventail de problèmes européens de sécurité.

Notre délégation s'est attachée à suivre une démarche responsable et globale pour organiser ces travaux. Dans le cadre de l'élaboration du calendrier des séances plénières et dans l'exercice des fonctions de la Présidence en général, nous nous sommes efforcés d'adhérer à un programme politiquement neutre, équilibré et, en même temps, diversifié, continuant sur la voie suivie par nos prédécesseurs à la présidence et jouant le rôle d'un intermédiaire impartial et désintéressé.

Nous nous sommes efforcés d'associer des questions relevant traditionnellement du mandat du FCS et des sujets sur lesquels la Russie a acquis une expérience positive considérable dont nous souhaitons vous faire bénéficier. Il s'agissait, par exemple, du problème des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de la destruction des stocks de munitions conventionnelles (SMC), de l'amélioration des mécanismes de contrôle des exportations, y compris pour ce qui est de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et de la prévention des incidents militaires. Ici, nous voyons une occasion propice d'utiliser le FCS comme plateforme indispensable pour l'échange des meilleures pratiques accumulées par les États participants.

Suivant l'exemple de présidences précédentes ayant organisé des débats sur divers aspects régionaux et sous-régionaux de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et tenant compte de l'intérêt montré par de nombreuses délégations pour les travaux de l'Organisation de coopération de Shanghai, nous avons invité son Secrétaire général et le Directeur de sa Structure antiterroriste régionale. Leurs déclarations, prononcées pour la première fois dans le cadre de l'OSCE, s'inscrivaient à notre avis parfaitement dans la coopération tissée récemment entre les secrétariats et les services des deux organisations, surtout dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

À en juger par l'écho recueilli, les déclarations détaillées du Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et du représentant de son Secrétariat ont suscité un intérêt considérable. Nous espérons que ce débat a contribué à une meilleure compréhension par nos partenaires des objectifs, des tâches et des principaux domaines d'activité de l'OTSC ainsi qu'au renforcement de la coopération entre cette dernière et l'OSCE.

En coordination avec la Présidence autrichienne de l'Organisation, nous nous sommes efforcés de tout faire pour contribuer au développement du Dialogue structuré sur la sécurité européenne en organisant une séance commune du Forum et du Conseil permanent à ce sujet. Lors de cette séance, les délégations ont pu prendre connaissance du rapport du Président du Groupe de travail informel, l'Ambassadeur Eberhard Pohl (Allemagne), sur les résultats intermédiaires des six premiers mois de travail. Au cours de la période qui a précédé la réunion ministérielle informelle tenue à Mauerbach, les délégations ont eu des échanges de vues sur un vaste éventail de questions formant la base des préoccupations des États participants et esquissé des moyens de progresser dans le cadre de ce processus. De manière générale, le premier stade du Dialogue structuré a montré que ce dialogue était nécessaire pour les États participants de l'OSCE, notamment en tant que mesure indépendante pour renforcer la confiance et réduire les tensions.

Le thème des ALPC et des SMC reste l'une de nos priorités et, à ce titre, il est l'un des points inscrits en permanence à l'ordre du jour du Forum depuis plusieurs années. Dans la situation difficile actuelle, ce domaine des travaux du FCS est devenu peut-être l'un des plus prometteurs, en particulier sur le plan des activités de projet, ce dont témoigne également la déclaration adoptée à ce sujet à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Hambourg. Il était donc à notre avis des plus appropriés de débattre de la question de la prévention de la dissémination incontrôlée des ALPC dans le cadre de l'un de nos dialogues de sécurité. Une autre séance du FCS, consacrée à l'échange de données d'expérience nationales dans l'élimination des stocks de munitions conventionnelles, a également généré un écho positif et confirmé la nécessité de trouver rapidement une solution aux problèmes que les munitions obsolètes posent pour de larges segments de la population, dont les femmes et les enfants. Nous espérons que les futures présidences du FCS et les États participants continueront de se préoccuper des questions essentielles du stockage dans de bonnes conditions de sécurité et de l'élimination appropriée des ALPC et des SMC. À cet égard, nous souhaitons à la délégation de la Serbie plein succès dans l'organisation et la tenue d'une réunion spéciale en octobre en vue d'examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE dans ce domaine.

Dans le contexte de l'échange des expériences nationales positives acquises par les États participants de l'OSCE dans les diverses sphères de la dimension politico-militaire,

nous nous devons en particulier de mentionner la réunion consacrée à la prévention des incidents militaires en haute mer et dans l'espace surjacent à celle-ci. Malgré les approches différentes d'une série de questions liées à la sécurité en mer et dans les airs, de l'avis de plusieurs délégations, le débat était opportun et nécessaire et a permis d'appeler l'attention sur les accords bilatéraux en vigueur dans ce domaine.

L'échange de vues sur la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies a confirmé son rôle important et sa pertinence en illustrant l'évolution positive de sa mise en œuvre dans l'espace de l'OSCE et la volonté des États participants de l'Organisation de dialoguer et de coopérer de façon ouverte dans ce domaine. Il serait dans notre intérêt à tous de continuer d'œuvrer à l'élaboration de systèmes nationaux fiables de contrôle des exportations, notamment dans le contexte de l'application des dispositions de la résolution 1540. L'intérêt montré par les délégations pour ce thème confirme qu'il continuera vraisemblablement d'occuper une place importante à l'ordre du jour du FCS. Nous espérons que l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques concernant la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 contribuera à la création de mécanismes fiables de contrôle des exportations dans les États participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération.

Compte tenu de l'intérêt considérable montré l'année dernière par les États participants au Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire pour l'impact des progrès scientifiques et techniques, nous avons pris des dispositions pour organiser une réunion distincte sur ce thème qui a été examiné dans un contexte élargi peut-être pour la première fois au sein du Forum. Cela présentait, selon nous, l'avantage d'apporter au dialogue une base de réflexion et des faits concrets, ainsi que de pouvoir déterminer les questions qui nécessitent d'être examinées plus avant.

Au total, la Fédération de Russie a organisé sept dialogues de sécurité dans le cadre desquels neuf représentants de diverses organisations internationales et sept experts de haut niveau d'organismes publics nationaux de quatre États participants de l'OSCE ont fait des exposés. Nous considérons que c'est un résultat acceptable.

Des manifestations annuelles intéressantes et importantes, telles que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et la sixième réunion sur la mise en œuvre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, ont coïncidé avec la Présidence russe. Un dialogue intensif sur les défis et les perspectives concernant la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité a eu lieu durant la séance de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité consacrée à cette thématique. Nous prenons également acte des débats sérieux et fructueux menés sur le rôle du Code de conduite et l'application de cet important document de l'OSCE dans les circonstances actuelles, ainsi que des rapports détaillés des délégations sur les résultats de sa mise en œuvre au niveau national. En particulier, l'importance du Code de conduite pour assurer un climat de confiance dans la sphère politico-militaire et le soutien des États participants à la poursuite de sa mise en œuvre ont été confirmés.

Guidés par le principe de l'impartialité dans l'exercice des responsabilités de notre Présidence, nous nous sommes essentiellement employés à favoriser le débat au sein des séances du FCS sous le point de l'ordre du jour intitulé « Déclarations générales » dans le cadre duquel l'examen de la situation en Ukraine s'est poursuivi, offrant à toutes les

délégations intéressées l'occasion d'exprimer leurs points de vue et de répondre aux questions posées.

L'un des succès incontestables à mettre à l'actif du Forum durant sa session d'été a consisté en l'adoption de trois décisions importantes. Les deux premières permettront d'entamer en temps voulu les préparatifs de la réunion des 3 et 4 octobre pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC, ainsi que de la Réunion des chefs des centres de vérification prévue les 13 et 14 décembre, tandis qu'une troisième ouvre la voie à l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE pour échanger des informations sur la cybersécurité.

Monsieur le Président,

Nous avons derrière nous trois semaines de travail intensif. C'est à nos partenaires qu'il incombe de juger du succès de la Présidence russe, mais si notre modeste contribution pourrait accélérer ne fut-ce que d'un jour la transition vers une coopération constructive et une plus grande compréhension mutuelle, ce serait déjà un développement positif.

Beaucoup de ce qui a été accompli aurait été impossible sans le soutien actif et exhaustif de nos distingués collègues. Nous avons coopéré étroitement dans le cadre des réunions de la Troïka du FCS avec la Présidence roumaine précédente et la Présidence serbe entrante ainsi qu'avec la Présidence en exercice de l'OSCE, les coordonnateurs et divers départements du Secrétariat de l'Organisation.

Nous remercions chaleureusement nos distingués collègues de la délégation de la Roumanie, qui quitte la Troïka, pour avoir généreusement partagé leur vaste expérience avec nous. Le niveau d'exigence élevé que s'était fixé la Présidence roumaine sur le plan du contenu du Dialogue de sécurité, du nombre d'orateurs invités et du niveau de coopération avec les médias et le grand public, ainsi que son approche responsable de l'exercice de ses fonctions, ont été pour nous un exemple positif et une bonne orientation. Nous avons étudié soigneusement et avec beaucoup d'intérêt le document élaboré par nos collègues roumains et intitulé « Document exposant les conceptions de la Présidence : conclusions pour les travaux futurs du FCS », en date du 3 mai, et nous sommes efforcés, dans toute la mesure du possible, de mettre ces recommandations en pratique.

Nous souhaitons à nos collègues de la délégation de la Serbie plein succès dans leur travail. Plusieurs réunions importantes se dérouleront durant leur Présidence et en automne débiteront les difficiles travaux de préparation de la contribution du FCS à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Vienne. Nous tenons à assurer nos collègues serbes de notre soutien sans réserve.

Nous accueillons également la délégation de la Slovaquie en tant que nouvelle membre de la Troïka et lui souhaitons plein succès.

Nous sommes profondément reconnaissants à la délégation de l'Autriche – pays assurant la Présidence en exercice de l'OSCE – qui nous a aidée par ses avis et ses actions. Durant notre présidence du Forum, nos collègues autrichiens ont organisé et tenu une série de manifestations intéressantes et utiles dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le Dialogue intersessions sur les doctrines

militaires, une seconde retraite politico-militaire consacrée aux mesures de confiance et de sécurité, l'atelier de groupe qui a permis de stimuler une visite d'évaluation au titre du Document de Vienne, ainsi qu'une séance de travail de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité qui était consacrée au Dialogue structuré.

Notre gratitude va également à tous nos distingués intervenants, invités et délégations qui ont participé activement aux travaux du FCS et de ses groupes de travail et qui nous ont apporté toute l'assistance possible.

Au nom de la Présidence russe, je remercie nos distingués coordonnateurs pour leur inlassable soutien et leur contribution au bon déroulement des travaux. Permettez-moi de les mentionner nommément :

- M^{me} Tiphaine Jouffroy, chef de file pour la préparation de la contribution du Forum à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ;
- M^{me} Isa Ghivarelli, Coordinatrice des questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Colonel Hans Georg Lüber, Coordonnateur pour le Document de Vienne ;
- Colonel László Szatmári, Coordonnateur des projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles ;
- Colonel Ville Pouttu, Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (permettez-moi aussi de vous féliciter d'avoir été promu au grade de colonel) ;
- M. Vasily Pavlov, Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération ;
- Capitaine de corvette Vučić Bošković, Coordonnateur pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Nous remercions la direction de l'OSCE, le Secrétaire général Lamberto Zannier, qui a récemment quitté ce poste, le Directeur du Centre de prévention des conflits, les différents services opérationnels du Secrétariat, les services de conférence et, en particulier, la Section d'appui au FCS pour les précieux conseils et l'assistance des plus professionnelles fournis à notre délégation durant notre présidence.

Nous nous sommes efforcés de nous acquitter de nos fonctions de façon transparente et, suivant l'exemple de nos collègues roumains, de coopérer étroitement avec le département du Secrétariat de l'OSCE responsable de l'interaction avec les médias. Grâce à cela, nous avons pu mettre en lumière les travaux du Forum sur le site Web de l'OSCE et appeler l'attention des visiteurs du site sur ces travaux. Les utilisateurs de médias sociaux tels que Facebook et Twitter ont, par exemple, fait preuve d'un intérêt considérable pour les publications thématiques pertinentes en les partageant activement dans l'espace d'information. Plusieurs délégations ont posté sur leurs comptes Twitter des liens vers des éléments d'information en rapport avec la séance d'ouverture présidée par la Russie. Au total, plus de 13 518 abonnés ont partagé les observations formulées par le Vice-Ministre russe des

affaires étrangères, Sergey Ryabkov, à l'occasion du début de la présidence du FCS. Les déclarations faites par les représentants de l'OCS le 10 mai ont intéressé 10 192 abonnés au compte Twitter de l'OSCE. Sept communiqués de presse sur les résultats de séances du FCS ont été publiés sur le site Web de l'Organisation et consultés plus de 500 fois. Nous remercions particulièrement l'ensemble du personnel de la Section de la communication et des relations avec les médias pour ce travail.

La pratique consistant à permettre à des groupes de visiteurs d'académies militaires et d'autres établissements universitaires de divers pays de l'OSCE d'assister à des séances plénières du FCS a été maintenue. Durant la session en cours, cinq groupes composés de 136 personnes au total ont assisté à des séances du Forum.

Pour conclure ma déclaration, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à nos estimés interprètes pour leur contribution extrêmement précieuse à notre processus de communication. Il est difficile d'imaginer ce que seraient nos travaux sans leurs efforts vraiment stoïques.

Enfin, permettez-moi de remercier mes collègues – les membres de la délégation aux Négociations de Vienne sur la sécurité militaire et la maîtrise des armements, ainsi que ceux qui les soutiennent depuis la capitale – pour leur contribution durant de nombreux mois aux préparatifs de la présidence du Forum et à l'exercice de cette fonction à responsabilités.

Terminant ma déclaration sur cette note positive, je souhaite à toutes les personnes présentes dans cette salle plein succès et de bonnes vacances pendant l'intersession d'été.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



859^e séance plénière

Journal n° 865 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/17
DATE DE LA RÉUNION DE 2017 DES CHEFS DES CENTRES
DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées au cours de la vingt-septième RAEA,

Considérant que la Réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures de confiance et de sécurité,

Décide :

1. De convoquer à Vienne une réunion des chefs des centres de vérification, qui débutera dans l'après-midi du 13 décembre 2017 et se poursuivra dans la matinée du 14 décembre ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. De charger le CPC de faire rapport sur la Réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-huitième RAEA.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/5/17

19 July 2017

FRENCH

Original: ENGLISH

859^e séance plénière

Journal n° 865 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 5/17
UTILISATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS DE L'OSCE À
L'APPUI DE L'APPLICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL
PERMANENT N° 1039, N° 1106 ET N° 1202

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la sous-section B) de la Section I du Document relatif au réseau de communication de l'OSCE, annexé à la Décision du FCS n° 5/99 du 6 octobre 1999, dans lequel les États participants s'engagent à se rattacher au réseau pour les communications concernant les notifications requises en vertu des traités et accords de même que d'autres questions relatives à l'OSCE,

Réaffirmant l'importance du réseau pour la bonne application des accords et traités,

Rappelant les décisions du Conseil permanent n° 1106 et n° 1202 sur les mesures de confiance dans le domaine de la sécurité des technologies d'information et de communication et de leur utilisation,

Conscient que la mise en œuvre de certaines mesures de confiance peut être facilitée et améliorée grâce à un recours aux canaux de communication existants tels que le réseau de communications de l'OSCE,

Décide :

D'approuver l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE, telle que régie par le Groupe des communications, pour les activités relatives à la sécurité des technologies d'information et de communication et de leur utilisation conformément aux décisions du Conseil permanent n° 1039, n° 1106 et n° 1202, une fois identifiés dans les capitales des centres/points de contact pour les communications relatives à la cybersécurité/sécurité des TIC ;

De charger le Groupe des communication de l'application technique de cette décision en consultation avec le Groupe de travail informel créé par le Décision du Conseil permanent n° 1039, qui élaborera les prescriptions opérationnelles pour l'application des mesures de confiance prévues dans les décisions du Conseil permanent n° 1106 et n° 1202 ;

De charger le Groupe des communications de veiller à ce que l'introduction de nouvelles prescriptions n'entrave nullement les services fournis aux États participants de l'OSCE dans la dimension politico-militaire.